REUNION d'INFOS SYNDICALES
sur temps de travail « Spécial EVS »

Mercredi 6 octobre

de 9h à 12h

Centre culturel Henri Desbals (Métro Bagatelle) Toulouse

Est-ce un droit ?

OUI ! Le décret du 28 mai 1982 prévoit explicitement ces réunions. Pour les EVS, cela se traduit par deux demi-journées par an.

Qui peut y participer ?

TOUT LE MONDE ! Syndiqués ou non, tous les EVS peuvent y participer.

Est-on payé ?

OUI ! Cette demi-journée n'est pas une grève, c'est une absence de droit. Elle est donc rémunérée normalement.

Qui doit-on prévenir ?

Le SNUipp-FSU a déjà prévenu l'IA. Chaque participant doit :

- **Informer l'IEN ASH** (EVS employés comme AVS)**, ou le Principal du Collège ou le Proviseur du lycée gestionnaire** (EVS direction) 8 jours à l'avance
- **Si vous êtes employé comme AVS, informer les parents** que leur enfant n'aura pas d'accompagnement cette demi-journée là. Vous pouvez, si vous le désirez, utiliser le modèle de lettre ci-joint.

Modèle de lettre au Principal du collège

Nom et prénom
Fonction
École de ……

A M. ou Mme le Principal ou l'IEN ASH

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28/05/1982, je participerai à la demi-journée d'informations syndicales sur temps de travail organisée par le SNUipp le mercredi 6 octobre 2010 de 9h à 12h au Centre Culturel Henri Desbals à Toulouse.

Le SNUipp a informé M. l'Inspecteur d'académie de l'organisation de cette ½ journée.

Je vous prie d'agréer, M. ou Mme le Principal, mes salutations respectueuses.

Signature

Modèle de lettre aux parents

Le…
Madame, Monsieur,

Je participerai à une réunion d'information syndicale le mercredi 6 octobre 2010 de 9h à 12h.

C'est un droit qu'ont tous les salariés.

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, avec des personnels qualifiés sur des emplois stables, au service de la réussite de tous les élèves.

Réunion d'info syndicale :

c'est un droit !

Pour tout problème, appelez le SNUipp au 05 61 43 60 62.